



## Comptes annuels statutaires 2015



## Comptes annuels statutaires 2015

Bilan	<b>4</b>
Comptes de pertes et profits	<b>5</b>
Tableau de financement	<b>7</b>
Annexe avec annotations aux comptes	<b>8</b>
Utilisation du bénéfice inscrit au bilan	<b>17</b>
Rapport de l'organe de révision	<b>18</b>

# Comptes annuels statutaires 2015

**Bilan au 31.12.2015**

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs circulants</b>		
Liquidités (Annotation 1)	34 784 468	34 419 548
Créances	417 686	576 501
Titres (Annotation 2)	17 647 959	14 844 180
Actifs transitoires	63 241	75 855
<b>Total actifs circulants</b>	<b>52 913 354</b>	<b>49 916 084</b>
<b>Actifs immobilisés</b>		
Créances sur parts d'emprunt (Annotation 3)	2 918 900 000	2 570 500 000
Placement financiers (Annotation 4)	4 617 284	5 780 946
<b>Total actifs immobilisés</b>	<b>2 923 517 284</b>	<b>2 576 280 946</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>2 976 430 638</b>	<b>2 626 197 030</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Dettes à court terme</b>		
Engagements au titre de livraisons et prestations	2 593	2 181
Autres obligations à court terme	30 200	1 620 931
Passifs transitoires		
intérêts courus sur emprunts obligataires	21 132 771	22 946 993
autres	58 000	63 751
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>21 223 564</b>	<b>24 633 856</b>
<b>Dettes à long terme</b>		
Provisions (Annotation 5)	27 548 303	22 843 739
Provisions pour		
réserves de fluctuation (Annotation 5)	2 600 000	2 400 000
Emprunts obligataires et placements privés (Annotation 3)	2 918 900 000	2 570 500 000
<b>Total dettes à long terme</b>	<b>2 949 048 303</b>	<b>2 595 743 739</b>
<b>Total fonds de tiers</b>	<b>2 970 271 867</b>	<b>2 620 377 595</b>
<b>Fonds propres</b>		
Parts sociales	2 800 000	2 745 000
Réserve légale issue du bénéfice	1 200 000	1 000 000
Réserve volontaire issue du bénéfice	1 200 000	600 000
Bénéfice inscrit au bilan	958 771	1 474 435
<b>Total fonds propres</b>	<b>6 158 771</b>	<b>5 819 435</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>2 976 430 638</b>	<b>2 626 197 030</b>

# Comptes annuels statutaires 2015

## Comptes de pertes et profits pour l'exercice 2015

### RECETTES D'EXPLOITATION

Recettes tirées de la gestion pour  
 activité d'emprunt  
 examen des demandes  
 risques de pertes sur intérêts  
 frais de tiers sur emprunts  
 Contributions des membres  
 Dissolution de la provision pour  
 frais de gestion  
 frais de tiers sur emprunts  
 Recettes sur parts d'emprunts

### TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Prestations de tiers  
 Charges d'intérêts sur emprunts  
 Frais de tiers sur emprunts  
 Administration et marketing  
 Augmentation de la provision pour  
 frais de gestion  
 risques de pertes sur intérêts  
 frais de tiers sur emprunts  
 risques liés aux prêts

### TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

### RESULTAT D'EXPLOITATION

	2015 CHF	2014 CHF
	4 936 400	3 383 300
	522 500	383 300
	783 750	574 950
	787 900	538 330
	89 800	87 800
	1 429 572	1 298 158
	252 747	224 506
	49 660 410	52 452 719
	<b>58 463 079</b>	<b>58 943 063</b>
	1 166 506	1 118 137
	49 660 410	52 452 719
	255 747	230 506
	441 046	357 860
	4 413 900	2 985 180
	783 750	574 950
	787 900	538 330
	350 000	250 000
	<b>57 859 259</b>	<b>58 507 682</b>
	<b>603 820</b>	<b>435 381</b>

# Comptes annuels statutaires 2015

## Comptes de pertes et profits pour l'exercice 2015

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	Fr.	Fr.
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		
Recettes intérêts et dividendes sur liquidités, titres et placements financiers	413 303	425 460
Gain sur titres	9 986	590 268
Charges d'intérêts, frais et courtages	-59 932	-62 878
Perte sur titres	-412 533	-14 343
Augmentation de la provision pour réserves de fluctuation (Annotation 5)	-200 000	-400 000
<b>TOTAL RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-249 176</b>	<b>538 507</b>
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>354 644</b>	<b>973 888</b>
<b>AUTRES RECETTES ET CHARGES (-)</b>		
Autres recettes	605	4 373
Autres charges (-)	-850	-1 441
<b>TOTAL AUTRES RECETTES ET CHARGES (-)</b>	<b>-245</b>	<b>2 932</b>
<b>BENEFICE AVANT IMPÔTS</b>	<b>354 399</b>	<b>976 820</b>
Impôts (Annotation 8)	-70 063	-209 784
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>284 336</b>	<b>767 036</b>

# Comptes annuels statutaires 2015

## Tableau de financement 2015

Variation des liquidités	2015 CHF	2014 CHF
<b>Activité opérationnelle</b>		
Résultat annuel	284 336	767 036
Résultats de titres non réalisés	392 497	-519 046
Modifications de réserves (Annotation 5)	4 904 564	3 057 282
	5 581 397	3 305 272
Diminution de créances et actifs transitoires	171 429	155 268
Augmentation d'obligations à court terme et passifs transitoires	-3 410 292	549 311
<b>Cash-flow activité opérationnelle</b>	<b>2 342 534</b>	<b>4 009 851</b>
<b>Investissements</b>		
Augmentation de créances sur parts d'emprunt	-522 500 000	-383 300 000
Remboursement de créances sur parts d'emprunt	174 100 000	176 500 000
Achat de titres et placements financiers	-5 032 410	-1 999 688
Vente de titres et placements financiers	2 999 796	1 878 282
<b>Cash-drain investissements</b>	<b>-350 432 614</b>	<b>-206 921 406</b>
<b>Financement</b>		
Augmentations d'emprunts obligataires et de placements privés	522 500 000	383 300 000
Remboursement d'emprunts obligataires et de placements privés	-174 100 000	-176 500 000
Augmentation de parts sociales	55 000	75 000
<b>Cash-flow financement</b>	<b>348 455 000</b>	<b>206 875 000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>364 920</b>	<b>3 963 445</b>
<b>Preuve de la variation des liquidités</b>		
Etat des liquidités au début de l'exercice	34 419 548	30 456 103
Etat des liquidités à la fin de l'exercice	34 784 468	34 419 548
<b>Variation des liquidités</b>	<b>364 920</b>	<b>3 963 445</b>

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

### Généralités

Sous le nom «Coopérative Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique CCL» existe, pour une durée illimitée et depuis le 11 décembre 1990, une coopérative dont le siège est à Olten. La société coopérative a pour but l'approvisionnement en fonds pour des membres qui ont eux-mêmes pour objectif de promouvoir par le financement, à des taux d'intérêts avantageux, la construction de logements à loyer ou à prix modérés, dans l'esprit des textes légaux de la Confédération en matière de promotion du logement ainsi que des lois analogues cantonales ou communales. La mobilisation de fonds se fait notamment par l'émission officielle d'emprunts obligataires en nom propre, mais sur ordre et pour le compte de coopérateurs individuels.

Peuvent être membres de la CCL:

- Les organisations faïtières de la construction de logements d'utilité publique reconnues par la Confédération et leurs membres;

- Tout autre maître d'ouvrage poursuivant le but de promouvoir la construction de logements à loyer ou à prix modérés;
- Des organisations et institutions qui sont prêtes à promouvoir la construction de logements à loyer ou à prix modérés ou à soutenir une plus large diffusion de la propriété du logement telles que, par exemple, des corporations de droit public, des institutions de prévoyance du personnel ou des fondations.

La haute direction de la coopérative est assumée par le comité. Celui-ci a mandaté une commission spécialisée pour traiter les demandes de participation à un emprunt. Le suivi des affaires quotidiennes ainsi que l'émission et l'administration des emprunts ont été confiés à la société GeRoGestions SA à Olten, dans le cadre d'un contrat ad hoc. La coopérative n'occupe pas de collaborateurs propres (aucun non plus l'année précédente).

### Rapport sur la situation

Le rapport sur la situation est reproduit dans le rapport annuel de la CCL publié «Rapport de la direction | Rapport sur la situation» et est accessible au public sur le site Internet ([www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)).

### Gestion du risque

Au cours de sa journée de réflexion en août, le comité s'est penché sur les risques et les questions posés par le Système de contrôle interne (SCI). Il s'agit de garantir grâce au SCI que toutes les procédures de la gestion des affaires opérationnelles de la CCL se fassent en bonne et due forme. Le système de management des risques permet aussi bien la détection précoce de risques que l'adoption de mesures en conséquence. Les risques sont récapitulés dans une matrice des risques/probabilités. Celle-ci ne présente pas de risques mettant en péril l'existence même de la CCL. L'état des risques n'a pas changé véritablement par rapport à l'année précédente.

Les emprunts obligataires et les placements privés sont transférés aux maîtres d'ouvrage ayant droits aux conditions où, s'agissant de la durée et du taux d'intérêts, ils ont été souscrits. La CCL n'encourt donc aucun risque lié à la modification des taux.

Dans le cadre des droits existant à l'égard de membres de la CCL du fait d'un ordre de souscription à des emprunts, il existe en principe un risque lié au crédit. Pour garantir les parts d'emprunt reprises, ces coopérateurs ont établi en faveur de la CCL des titres hypothécaires, garanties bancaires, cautionnements ou autres couvertures courantes.



# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

Tous les emprunts contractés jusqu'ici par la CCL sont garantis par des cautionnements de la Confédération. Se fondant sur sa qualité de caution, la Confédération s'est en outre engagée, dans le cadre de la convention relative aux mesures de garanties d'emprunts ouverts du 14 mars 1997, à mettre à disposition de la CCL des fonds, afin que celle-ci puisse remplir ses obligations en matière d'intérêts à l'égard de ses créanciers obligataires, ou pour que des parts d'emprunts en danger puissent être reprises prématurément et remplacées.

Les coopérateurs qui ont souscrit à un emprunt n'ont pas à fournir, mis à part l'obligation de donner les garanties décrites ci-dessus, d'autres sûretés telles que des cautions sur les quotes-parts ou des garanties similaires. Avec la reprise d'une part d'emprunt, il n'y a donc aucune responsabilité à assumer pour l'exécution fidèle des obligations revenant aux autres maîtres d'ouvrage participant au même emprunt.

La CCL a publié des critères pour l'octroi et le versement de ses parts d'emprunt. L'appréciation des demandes de participation est faite par une commission d'examen indépendante. Les membres possédant des quotes-parts sont tenus d'adresser chaque année à la CCL leurs comptes annuels, accompagnés du rapport de l'organe de contrôle ainsi que, sur demande, d'autres documents.

### Principes en matière de présentation des comptes et d'évaluation

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code suisse des obligations (art. 957–963b CO).

Hormis les présents comptes annuels conformes aux statuts, la CCL établit des comptes annuels supplémentaires et séparés selon règlement de cotation de la société SIX Swiss Exchange SA, en concordance avec Swiss GAAP RPC.

Ces documents sont évalués par un organe de contrôle externe et indépendant. Celui-ci attribue alors diverses catégories de rating aux maîtres d'ouvrage participant aux emprunts CCL, ce qui permet à celle-ci de vérifier si les engagements pris en rapport avec une participation à un emprunt sont remplis ou pourront être respectés à l'avenir.

La gestion de cas problématiques a lieu en collaboration directe avec le Service Recovery, au sein de l'Office fédéral du logement. Il existe des directives à propos de la reprise anticipée ou du remplacement de parts d'emprunt en danger. En cas de nécessité, les fonds sont mis à disposition de la CCL à cet effet, dans le cadre de la convention précitée passée avec la Confédération. Durant l'exercice 2015, aucune part d'emprunt n'a été remplacée (contre quatre l'année précédente pour un montant total de 3 900 000 francs).

Avec les instruments décrits plus haut, il s'agit de garantir que la CCL détecte à temps les cas problématiques et puisse prendre des mesures de nature à maintenir des pertes éventuelles, pour elle-même et pour la Confédération en sa qualité de caution, au plus bas niveau possible.

Les comptes annuels supplémentaires en concordance avec les recommandations Swiss GAAP RPC, qui donnent une image fidèle de l'état des avoirs, des finances et des recettes de la coopérative, peuvent être demandés à la direction de la CCL ou téléchargés sur le site Internet ([www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)).

Le comité de la CCL a adopté en séance du 1<sup>er</sup> avril 2016 les comptes annuels à l'attention de l'assemblée générale du 22 juin 2016.

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

- **Liquidités**

Les liquidités englobent des avoirs bancaires ainsi que des placements à terme avec une durée résiduelle de 90 jours. Elles sont évaluées à la valeur nominale. Les avoirs en devises étrangères sont convertis aux cours figurant en fin d'année sous la rubrique «Titres».

- **Créances et créances d'intérêts sur parts d'emprunts**

Sur la base de la convention passée le 14 mars 1997 avec la Confédération, les créances envers les membres participant aux emprunts sont portées au bilan à la valeur nominale.

- **Titres**

Les titres contenus sous cette position sont des titres cotés en Bourse ainsi que des fonds de placement avec cotation journalière des prix, évalués en fonction du cours de fin d'année. Pour les conversions des avoirs et titres en devises étrangères, les cours de change suivants ont été appliqués:

	31.12.2015	31.12.2014
US Dollar	1.0010	0.9936
EURO	1.0874	1.2024

- **Investissements financiers**

Cette position recouvre des placements à taux fixes et des titres de participation non cotés en Bourse. Les placements à taux fixe sont évalués selon la méthode d'amortissement et doivent être conservés jusqu'à l'échéance, pour autant qu'ils fluctuent dans les limites fixées par les directives en matière de placement. Les attributions et les amortissements de ces placements ont lieu via la position «Recettes intérêts et dividendes». Les titres de participation non cotés sont portés au bilan à leur valeur d'achat, sous déduction d'une correction éventuellement nécessaire.

- **Obligations à court terme**

Les positions figurant sous ce chapitre comprennent des obligations comportant des échéances jusqu'à un an au maximum. Toutes ces obligations sont portées au bilan à la valeur nominale.

- **Provision pour coûts de gestion**

La provision pour coûts de gestion a été constituée pour financer les coûts résiduels engendrés par l'administration des emprunts. La provision pour coûts de gestion prélevée sur les émissions est respectivement de 0.1% de la somme de l'emprunt pour l'examen de la demande, 0.1% pour l'année d'émission et de 0.06% supplémentaire par année de durée. Ce dernier pourcentage sera attribué à la provision pour coûts de gestion. La dissolution de cette provision intervient régulièrement compte tenu de la durée (résiduelle) de chaque emprunt.

- **Provision pour frais de tiers liés à des emprunts en cours** (Provision pour frais de tiers sur prêts)

A titre de couverture de frais de tiers qui seront encourus sur des emprunts ouverts, il existe une provision sur la base du décompte des frais d'émission concernés. La suppression de cette provision a lieu dans la mesure des coûts encourus chaque année.

- **Provision pour risques liés aux prêts**

Une provision peut être constituée pour couvrir des risques de pertes sur les emprunts CCL remis aux membres. Pour le calcul de cette provision, le rating des membres et le montant de gage respectif des financements sont déterminants.

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

- **Provisions pour les pertes sur intérêts et leur gestion** (Provision pour les risques de pertes d'intérêts)  
Sur les montants des emprunts, un supplément unique sera perçu pour alimenter des provisions permettant de financer des pertes d'intérêts sur emprunts et les frais pour la gestion de situations problématiques en rapport avec des emprunts. Une déduction de 0.15% a grevé les émissions. Le caractère adéquat de ce supplément et du besoin de provision sera réexaminé chaque année selon des critères uniformes. L'utilisation de la provision est fonction des pertes d'intérêts et des frais de gestion.
- **Provision pour réserves de fluctuation**  
Sur les titres et les investissements financiers, il est possible de constituer des réserves de fluctuation sur des investissements dans le marché des capitaux et autres similaires ainsi que sur des obligations et fonds obligataires jusqu'à 10%, respectivement sur des actions et fonds d'actions jusqu'à 20% de la valeur figurant au bilan.
- **Impôts**  
Les impôts sur les rendements et les capitaux sont calculés et comptabilisés sur la base du résultat imposable de l'année sous revue. Les impôts latents sur des réserves non imposées figurent à titre de réserves pour impôts latents. Le calcul se fait en fonction des taux d'imposition estimés pour l'imposition effective.
- **Tableau de financement**  
Le Fonds «Liquidités» constitue la base de la présentation du tableau de financement. Les flux de fonds liés à l'activité commerciale sont calculés selon la méthode indirecte.
- **Modification par rapport à l'année précédente**  
Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation n'ont subi aucune modification majeure par rapport à l'année antérieure.

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

### Annotation 1

<b>Liquidités</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Répartition des avoirs bancaires	CHF	CHF
Comptes CCL	20 567 260	14 757 569
Fonds pour pertes d'intérêts	1 742 327	2 907 244
Compte groupé d'intérêts	12 474 881	16 754 735
<b>Total liquidités</b>	<b>34 784 468</b>	<b>34 419 548</b>

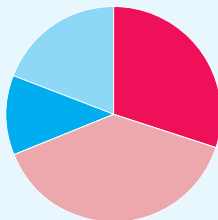
### Annotation 2

<b>Titres</b>	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Répartition	CHF	CHF
Actions, fonds d'actions	5 491 553	4 192 705
Obligations, fonds d'obligations	12 156 406	10 651 475
<b>Total titres</b>	<b>17 647 959</b>	<b>14 844 180</b>

Pour les placements dans les actifs circulants s'appliquent en principe les dispositions de l'OPP2, ce conformément au Règlement de placement de la CCL.

#### Titres

- Obligations domiciliées en Suisse 30%
- Obligations domiciliées en étranger 39%
- Actions domiciliées en Suisse 12%
- Actions domiciliées en étranger 19%



#### Placements à l'échéance finale

- Obligations domiciliées en Suisse 60%
- Obligations domiciliées en étranger 40%



# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

### Annotation 3

#### Créances au titre de parts d'emprunts Emprunts obligataires et placements privés

Emprunt	Taux d'intérêt	Durée	Échéance
Série 24	2.750%	2005–2020	30.04.2020
Série 25	2.250%	2005–2017	19.09.2017
Série 27	2.375%	2006–2018	12.01.2018
Série 28	3.000%	2006–2015	29.05.2015
Série 29*	2.625%	2006–2016	12.12.2016
Série 30*	3.000%	2007–2016	10.05.2016
Série 31*	3.125%	2007–2015	07.09.2015
Série 32	3.125%	2007–2016	12.12.2016
Série 33	3.500%	2008–2018	18.05.2018
Série 35	2.625%	2009–2017	26.06.2017
Série 36	2.500%	2009–2019	27.11.2019
Série 38*	1.875%	2010–2019	18.12.2019
Série 39	1.750%	2010–2020	04.11.2020
Série 40*	2.125%	2010–2025	04.11.2025
Série 41*	2.500%	2011–2022	28.04.2022
Série 42	1.750%	2011–2026	14.09.2026
Série 43	1.250%	2012–2027	15.06.2027
Série 44	0.875%	2012–2023	24.03.2023
Série 45	1.375%	2013–2028	27.03.2028
Série 46	1.375%	2013–2023	24.07.2023
Série 47	1.750%	2013–2028	24.07.2028
Série 48	1.625%	2014–2029	08.05.2029
Série 49	0.750%	2014–2024	24.09.2024
Série 50	1.125%	2014–2029	24.09.2029
Série 51	0.125%	2015–2025	27.05.2025
Série 52	0.375%	2015–2030	27.05.2030
Série 53	0.625%	2015–2033	07.09.2033

#### Total Créances au titre de parts d'emprunts Total Emprunts obligataires et placements privés

31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
154 400 000	154 400 000
144 700 000	144 700 000
152 400 000	152 400 000
0	125 300 000
32 800 000	32 800 000
33 600 000	33 600 000
0	48 800 000
124 000 000	124 000 000
135 200 000	135 200 000
45 000 000	45 000 000
115 100 000	115 100 000
54 400 000	54 400 000
153 300 000	153 300 000
56 400 000	56 400 000
37 100 000	37 100 000
130 800 000	130 800 000
163 400 000	163 400 000
179 100 000	179 100 000
123 800 000	123 800 000
77 600 000	77 600 000
124 700 000	124 700 000
62 000 000	62 000 000
125 200 000	125 200 000
171 400 000	171 400 000
174 500 000	0
217 500 000	0
130 500 000	0
<b>2 918 900 000</b>	<b>2 570 500 000</b>

Les séries marquées par une \* consistent en des placements privés. Pour garantir tous les emprunts obligataires et placements privés, la Confédération a accordé des cautions de l'art. 495/496 CO.

Le jour du bilan, tous les intérêts échus sur les emprunts obligataires et placements privés étaient payés.

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

### Annotation 4

#### Investissements financiers

Répartition

Placements à revenus fixes à l'échéance finale  
Titres de participation non cotés et  
titres de créance

#### Total investissements financiers

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
Placements à revenus fixes à l'échéance finale	4 617 282	5 780 944
Titres de participation non cotés et titres de créance	2	2
<b>Total investissements financiers</b>	<b>4 617 284</b>	<b>5 780 946</b>

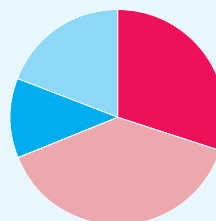
Au chapitre des placements à intérêts fixes, il s'agit selon Règlement de placement CCL de débiteurs d'une solvabilité et valeurs de premier ordre, avec couverture du capital.

Dans la position titres de participation non cotés et titres de créance sont contenus des titres de participation et de créance dont la valeur est corrigée, de la Coopérative Centrale hypothécaire pour la construction de logements CHL, dont le siège est à Olten.

La CHL est une coopérative dont les membres ne disposent que d'une voix, indépendamment de la participation au capital social (art. 885 CO). Il est renoncé à opérer une consolidation avec les comptes annuels CHL, parce que la CCL ne peut exercer aucune influence décisive sur cette société.

#### Placements à l'échéance finale

- Obligations domiciliées en Suisse 60%
- Obligations domiciliées en étranger 40%



#### Titres

- Obligations domiciliées en Suisse 30%
- Obligations domiciliées en étranger 39%
- Actions domiciliées en Suisse 12%
- Actions domiciliées en étranger 19%

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

### Annotation 5

<b>Provisions pour</b>	Frais de gestion	Frais de tiers sur prêts	Risques liés aux prêts	Risques de pertes d'intérêts	Réserves de fluctuation	<b>Total</b>
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	<b>CHF</b>
Etat au 31.12.2013	9 870 977	1 813 613	0	8 501 867	2 000 000	<b>22 186 457</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 298 158</i>	<i>224 506</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 522 664</i>
Dissolutions (-)	1 298 158	224 506	0	0	0	<b>1 522 664</b>
Utilisations (-)	0	-1 060	0	169 574	0	<b>168 514</b>
Augmentations (+)	2 985 180	538 330	250 000	574 950	400 000	<b>4 748 460</b>
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>11 557 999</b>	<b>2 128 497</b>	<b>250 000</b>	<b>8 907 243</b>	<b>2 400 000</b>	<b>25 243 739</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 429 572</i>	<i>252 746</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 682 318</i>
Dissolutions (-)	1 429 572	252 747	0	0	0	<b>1 682 319</b>
Utilisations (-)	0	0	0	-51 333	0	<b>-51 333</b>
Augmentations (+)	4 413 900	787 900	350 000	783 750	200 000	<b>6 535 550</b>
<b>Etat au 31.12.2015</b>	<b>14 542 327</b>	<b>2 663 650</b>	<b>600 000</b>	<b>9 742 326</b>	<b>2 600 000</b>	<b>30 148 303</b>
<i>Dont à court terme</i>	<i>1 632 138</i>	<i>285 667</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 917 805</i>

### Annotation 6

#### Positions extraordinaires

Durant l'année sous revue (tout comme l'année précédente), il n'y a pas eu de rendements ni de dépenses extraordinaires.

### Annotation 7

#### Actifs mis en gage

Répartition

Limites de crédit

Mise à contribution

Valeur comptable des actifs mis en gage

Titres

**31.12.2015**

CHF

6 000 000

0

17 647 959

**31.12.2014**

CHF

6 000 000

0

14 844 180

# Comptes annuels statutaires 2015

## Annexe avec annotations

<b>Annotation 8</b>	<b>Impôts</b>	<b>2015</b> CHF	<b>2014</b> CHF
	Charge d'impôt en cours sur le rendement	70 063	209 784

### **Annotation 9**

#### **Evénements après le jour du bilan**

Depuis la date du bilan, aucun événement susceptible d'influencer la représentativité des comptes annuels 2015 n'est intervenu.

### **Annotation 10**

#### **Honoraires de l'organe de révision**

La société PricewaterhouseCoopers SA, Zurich, mandatée pour la révision des comptes, a facturé ses prestations de révision pour un montant de 47 520 francs (année antérieure: 41 880).



# Comptes annuels statutaires 2015

## Utilisation du bénéfice inscrit au bilan 2015

Le comité propose à l'assemblée générale  
l'utilisation suivante du bénéfice:

	<b>2015</b> CHF	<b>2014</b> CHF
Report du bénéfice	674 435	707 399
Bénéfice	284 336	767 036
<b>Bénéfice à disposition de l'assemblée générale</b>	<b>958 771</b>	<b>1 474 435</b>
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	0	200 000
Attribution à la réserve volontaire issue du bénéfice	0	600 000
<b>Report du bénéfice à nouveau</b>	<b>958 771</b>	<b>674 435</b>

# Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2015

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Coopérative Centrale d'émission pour la Construction de Logements CCL, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe (pages 4 à 17) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

## Responsabilité du comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

## Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appli-

quées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

## Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi de l'excédent d'actifs est conforme à la loi suisse ainsi qu'aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

## PricewaterhouseCoopers AG

Christoph Käppeli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Valentin Studer  
Expert-réviseur

Zurich, le 1<sup>er</sup> avril 2016





Leberngasse 9

Case postale

4601 Olten

Téléphone 062 206 06 16

Téléfax 062 206 06 07

[kontakt@egw-ccl.ch](mailto:kontakt@egw-ccl.ch)

[www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch)